

ALPINE



CUP SERIES



REGLEMENT SPORTIF 2024



Version du 22 Février 2024



ARTICLE 1 – ORGANISATION

1.1 Participation à l'Alpine Elf Cup Series 2024

ALPINE RACING organise une série d'Épreuves Nationales réservées et à participation étrangère autorisée appelée Alpine Elf Cup Series 2024 pendant l'année 2024, avec l'accord de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) qui a délivré le permis d'organisation C52 en date du 23 Janvier 2024.

Les épreuves prévues au-dit règlement, support de cette coupe, sont organisées, conformément à la réglementation, sous la tutelle de la FFSA et, sous leur responsabilité, par des Associations Sportives Automobiles (ci-après dénommées ASA) en qualité **d'organiseurs administratifs** tels que définis par la réglementation FFSA pour les épreuves françaises, par les opérateurs concernés pour les épreuves se déroulant en Europe ou en France.

Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Cup Series s'assure que les conditions matérielles soient réunies pour l'organisation de cette Coupe de Marque. A ce titre, il définit les règlements sportif et technique de cette Coupe. La FFSA qui représente le pouvoir sportif à travers le directeur de course et le collège des commissaires sportifs est chargée de faire appliquer ces règlements. La FFSA décide seule des éventuelles sanctions sportives à appliquer en cas de litige.

1.2 Règlements applicables

L'Alpine Elf Cup Series est soumise aux Réglementations suivantes :

- Le Code Sportif International de la FIA
- Les prescriptions générales des circuits de la FIA
- Le Règlement standard des Circuits asphalte FFSA
- L'Agence Anti-Dopage (Code NADA / Code WADA) et règles anti-dopage nationales et internationales ainsi que le Règlement anti-dopage FIA
- Le Règlement intérieur propre à chaque circuit sur lequel la série se déplace.
- Les Règlements Sportifs et Techniques **de l'Alpine** Elf Europa Cup 2024 et ses éventuels additifs
- Le Règlement Particulier de chaque meeting incluant les modifications et ajouts provenant des organisateurs du meeting ou du Collège des Commissaires Sportifs



Tous les points non-prévus au présent règlement relèvent de la réglementation générale FFSA des circuits et du Code Sportif International de la FIA.

Tout ce qui n'est pas autorisé par ce règlement est interdit, sportivement et techniquement.

En cas de litige, la version française du règlement sportif de l'Alpine Elf Cup Series fait foi.

1.3 Calendrier des épreuves 2024

L'Alpine Elf Cup Series 2024 se déroule sur 6 épreuves (12 courses) selon le calendrier suivant :

Date	Circuit	Type
31 Mars - 1er Avril	Nogaro (FRA)	2 courses / Coupes de Pâques
26 - 28 Avril	Portimao (POR)	2 courses / Open GT
31 Mai - 02 Juin	Spa Francorchamps (BEL)	2 courses / Spa Euroraces
12 - 14 Septembre	Barcelone (ESP)	2 courses / 24H00 de Barcelone
04 - 06 Octobre	Paul Ricard (FRA)	2 courses / SRO GT France
18 - 20 Octobre	Monza (ITA)	2 courses / Open GT

La présence des pilotes sur ces meetings est requise dès les vérifications administratives et techniques (le jeudi après-midi, soir ou vendredi matin), sauf dispositions particulières.

Le Comité d'Organisation et la FFSA se réservent le droit de modifier ce calendrier.

1.4 Vérifications administratives et techniques

Des vérifications administratives et techniques ont lieu sur les épreuves.



Les pilotes engagés à une épreuve sont convoqués individuellement pour effectuer les vérifications administratives et techniques.

1. Vérifications administratives : chaque pilote doit se rendre dans le créneau horaire indiqué, au lieu indiqué, pour effectuer les vérifications administratives.

Il doit être muni de **sa licence (comme définie à l'article 3.1)**

Et il s'assurera qu'il est à jour de ses droits d'inscription et de ses engagements financiers avec le Magasin de Pièces de rechange SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES.

Les documents nécessaires pour accéder au circuit sont remis uniquement pendant les vérifications administratives.

2. Vérifications techniques : **dès qu'il a satisfait aux vérifications administratives, chaque pilote doit présenter sa voiture équipée de ses roues dans le créneau horaire indiqué, au lieu indiqué, pour qu'ils soient vérifiés par les commissaires techniques.**

Le concurrent et/ ou le pilote doit être muni :

- Du passeport technique établi sur la base du Passeport Technique délivré par le Commissaire Technique de l'Alpine Elf Cup Series 2024.
- **Du transpondeur de chronométrage et de son numéro d'identification.**
- Du casque, des gants, de la combinaison, du système Hans, de la cagoule et sous-vêtements ignifugés (partie supérieure manches longues et partie inférieure jambes longues impératives).
- Du ou des différents documents de conformité du véhicule, remis lors de la livraison ou de la première participation.

Attention : Tous les éléments scellés doivent le rester pendant toute la saison, ces scellés sont sous la responsabilité du concurrent et du pilote. La non-observation de cette importante consigne sera soumise au Collège des commissaires et pourrait entraîner **jusqu'à** la disqualification immédiate du concurrent et du pilote (exclusion du meeting).

Le véhicule doit être parfaitement identifié (voir Annexe 1 : **plan d'identification**), propre et en parfait état.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques est considérée comme une déclaration implicite de conformité du véhicule.



Les voitures mal identifiées, sales ou en mauvais état, ne pourront prendre part aux essais qualificatifs et/ou aux courses. Le commissaire technique vérifiera chaque voiture et **rédigera une déclaration de conformité qu'il remettra au responsable de la Coupe. Sans ce document, le concurrent et le pilote engagé ne pourra figurer sur la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais qualificatifs.**

Les pneus sont marqués ou enregistrés conformément au règlement technique de la Coupe à l'article 4.3.2 "pneumatiques".

Tout pilote qui ne se présente pas avant la clôture des vérifications administratives est **considéré comme non partant et perd ses droits d'inscription et d'engagement.**

Aucun concurrent et pilote ne peut prendre part à une épreuve tant qu'il ne figure pas sur la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais qualificatifs remis par le responsable de la discipline aux autorités sportives.

1.5 **Comité d'organisation**

Le Comité d'Organisation de l' Alpine Elf Cup Series est investi de tous les pouvoirs pour l'organisation matérielle de la série et il est composé des membres suivants :

- Président : Philippe SINAULT
- Membres disposant du droit de vote :-Lionel CHEVALIER et Patrick SINAULT.

Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Cup Series en établit le règlement. Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Cup Series est responsable de l'organisation technique, administrative, sportive et logistique, sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), avec le concours des Associations Sportives Nationales (ASN) concernées.

En cas de litige ou de contestation pendant une épreuve, et pour statuer sur tout problème non-prévu dans ce règlement, **le comité d'organisation se réunit et prend les décisions opportunes.**

Le comité d'organisation se réserve le droit d'autoriser exceptionnellement des roulages promotionnels ou autres, sur le circuit du Championnat dans la semaine précédant l'épreuve.



Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier sa composition à tout moment.

1.6 Accès aux installations de l'Alpine Elf Cup Series

L'accès aux installations de l'Alpine Elf Cup Series est réservé aux concurrents et aux équipes engagées aux épreuves. **Un bracelet permettant l'accès à la structure leur sera distribué au moment des vérifications administratives.**

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Assurance de l'épreuve :

Application des prescriptions générales. (Réglementation Générale des Circuits FFSA).

Toutes les informations relatives aux assurances souscrites pour l'épreuve peuvent être obtenues directement auprès des organisateurs du meeting.

Assurance des concurrents et pilotes :

Les concurrents et pilotes déchargent **Le Comité d'Organisation** et ses prestataires de toutes responsabilités concernant le déroulement des essais privés, libres, qualificatifs et des courses. Les concurrents et pilotes sont placés sous la **juridiction des officiels de l'épreuve** dès le début de celle-ci.

Assurance des voitures :

Les concurrents et pilotes ont la possibilité de souscrire une assurance « dégâts » auprès **d'une société d'assurances spécialisée.**

Pour couvrir les éventuels dommages causés aux infrastructures du circuit (rails, murs de pneus, piste dégradée par fuites d'huile ou autres...) **lors des essais privés et des épreuves, Le Comité d'Organisation** invite ses concurrents à se renseigner sur la souscription **d'assurances complémentaires.** Sans assurance complémentaire, le pilote/concurrent pourrait **se voir réclamer le paiement des réparations et frais d'entretien engendrés par des dommages occasionnés aux circuits.**



ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Licences et pilotes admis

La participation à l'Alpine Elf Cup Series est ouverte sur invitation du Comité d'Organisation et ce dernier se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier dans le but de préserver l'esprit de la Coupe.

Tous les pilotes devront être en **possession d'une licence FFSA nationale ou internationale de concurrent conducteur auto en cours de validité (ou nationale Junior Auto)**. Ils pourront également faire une demande de Titre de Participation de manière ponctuelle pour les épreuves en France, **dans le cas où ils n'auraient pas de licences délivrées par leur ASN. Une épreuve nationale peut admettre la participation de licenciés titulaires d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère si elle est inscrite en catégorie NPEA (Nationale à Participation Etrangère Autorisée)**. Les concurrents licenciés étrangers seront admis à **comptabiliser des points aux classements de l'Alpine Elf Cup Series**

Le seul interlocuteur du **Comité d'Organisation est le pilote régulièrement inscrit à l'Alpine Elf Cup Series, c'est-à-dire le Pilote/Concurrent**. En aucun cas un membre de son équipe, de son team, mécanicien, team manager, parents, etc. ne peut se substituer à lui.

3.2 Pilotes non admis

Ne seront pas admis à participer à l'Alpine Elf Cup Series 2024 :

- ✓ Les pilotes classés dans les 5 premiers des Championnats ou Séries F2 / F3 / GP2 / GP3 / FR3.5 / Formula V8 lors des 5 dernières éditions
- ✓ Les pilotes classés dans les trois premiers d'un Championnat, national ou international, de Formule 3 lors des 3 dernières éditions
- ✓ De manière générale, tout classement dans un championnat monoplaces lors des 5 dernières années fera l'objet d'une analyse du Comité d'Organisation qui pourra refuser l'inscription d'un pilote en fonction de son palmarès.
- ✓ Les 3 premiers du classement général des FIA World Touring Car Championship, WTCR, European Le Mans Series, FIA World Endurance Championship, 24 heures du Mans lors des 5 dernières éditions (sauf pilote invité et donc hors classement)



Dans tous les cas précités, une demande de dérogation pourra être déposée auprès du Comité d'Organisation qui conserve son plein pouvoir de décision pour accepter ou refuser cette demande d'inscription ou d'engagement.

3.3 Pilotes invités

Pilotes invités ou hors classement : **Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'engager un ou plusieurs pilotes "Invités ALPINE". Ils figurent dans le classement général de l'épreuve mais ne profitent d'aucune attribution de point ni de prix. Pour l'attribution des prix et des points, tous les pilotes placés derrière lui au classement de l'épreuve remontent d'une place.**

3.4 Équipage

Deux pilotes peuvent être admis à participer à une ou plusieurs épreuves sur la même voiture.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser une inscription ou un engagement à l'Alpine Elf Cup Series 2024 pour une ou plusieurs épreuves sans avoir à en fournir le motif.

Il sera autorisé de changer la composition de l'équipage dans la saison.

Les deux pilotes de l'équipage devront respecter individuellement la procédure de vérifications administratives et participer au briefing. Ils marqueront individuellement les points gagnés dans chacune de leur course.

Chaque équipage devra nommer un pilote A et un pilote B, par écrit et au plus tard aux vérifications administratives. Il est établi que le pilote A participera aux Essais Qualificatifs 1, tandis que le pilote B participera aux Essais Qualificatifs 2. Le pilote A participera à la course 1, le pilote B participera à la course 2.

Concernant les essais libres, les pilotes A et B auront la possibilité d'inverser les sessions entre eux sous réserve qu'ils en aient fait une demande écrite préalable au Comité d'Organisation.

Même si un des pilotes n'a pas pu participer à sa session d'essais qualificatifs, toute inversion dans les pilotes et tout non-respect de cette règle annulera tous les temps réalisés lors des Essais Qualificatifs par cet équipage.



En cas d'infraction constatée, la voiture concernée pourra partir en dernière position des deux courses, à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

3.5 Inscriptions à l'Alpine Elf Cup Series

3.5.1 Les droits d'inscriptions à l'Alpine Elf Cup Series

Les droits d'inscription à l'Alpine Elf Cup Series 2024 sont de 15 000 euros H.T. (Quinze mille euros hors taxes), soit 18 000 euros TTC (Dix huit mille euros TTC). La TVA au taux de 20% est applicable et est due :

- Pour les concurrents Français
- Pour le concurrent d'un état membre de l'Union Européenne si il fournit un numéro de TVA intracommunautaire valide
- Pour le concurrent en dehors de l'Union Européenne exerçant une activité commerciale **SAUF s'il fournit une attestation fiscale**

L'inscription à l'Alpine Elf Cup Series 2024 ne sera effective qu'à confirmation du paiement des deux premiers acomptes :

- **4.000 euros H.T. (4.800 € TTC)** en acompte avec le bulletin d'inscription avant le 31 Janvier 2024
- 5.000 euros H.T. (6.000 € TTC) avant le 15 Février 2024
- 6.000 euros H.T. (7.200 euros TTC) : versés au plus tard le 15 Mars 2024.

Ce montant comprend :

- L'inscription à la saison de l'Alpine Elf Cup Series 2024
- Les droits d'engagements aux 6 épreuves (12 courses)
- Accès à la structure Alpine Elf Cup Series
- Un service presse
- La dotation pilote (une dotation par voiture engagée) :
 - Une combinaison officielle Alpine
 - Un kit vêtements Alpine
- Le paiement des droits financiers de l'épreuve concernée
- Le kit identification noms pilotes / numéros de courses (2 jeux de Stickers / voiture)
- Les droits de piste pour les séances d'Essais Privés ou Libres du Jeudi ou Vendredi
- 6 pass paddock, 4 pass pitlane et 3 parkings par épreuve et par pilote
- L'assistance technique Alpine et Michelin sur les épreuves



- Un accès au service photos libre de droit en dehors d'une utilisation commerciale (pour toute utilisation commerciale, accord nécessaire de l'agence de photo sélectionnée par le Comité d'organisation)
- La diffusion en live streaming des courses en direct et en différé sur le compte Facebook Alpine Elf Cup Series
- **Un accès aux évènements organisés par l'Alpine Elf Cup Series en 2024 pour les concurrents inscrits à la saison (Visite de Signatech Alpine, invitations aux 24H00 du Mans...)**

Si le concurrent/conducteur ou team souhaite acheter une Alpine A110 Cup, le bon de commande sera envoyé par mail sur demande et inclura les conditions générales de vente.

Le compte sur lequel effectuer le virement du montant de l'inscription est le suivant :

SIGNATURE

Parc Esprit 1

19 rue Michael Faraday

18000 Bourges – FRANCE

SWIFT Code (BIC) – CMCIFRPP

IBAN – FR76 3004 7148 7000 0177 9160 286

L'inscription 2024 à l'Alpine Elf Cup Series n'est pas cessible.

Cependant, deux pilotes peuvent constituer un équipage, piloter la même voiture dans une même épreuve et disputer une course chacun. Dans ce cas chaque pilote marquera pour le championnat le nombre de points qu'il a acquis pour une seule course. Le port d'une combinaison Alpine sera obligatoire. Une combinaison est offerte par inscription à la saison. Le deuxième pilote d'un équipage devra l'acheter auprès du Comité d'Organisation.

Cas particulier : si plusieurs pilotes partagent une voiture pendant la saison, c'est l'équipe qui devra engager la voiture et donc être l'interlocuteur du Comité d'Organisation. Chaque pilote devra cependant remplir un bulletin d'inscription afin de préciser à quelles épreuves/courses il participera.



Les équipes peuvent inscrire une voiture à la saison et changer de pilotes jusqu'à trois fois maximum (2 changements maximum de pilotes) au cours de la saison. A partir du 3^{ème} changement de pilote (un pilote différent des trois premiers), le montant de l'inscription à l'épreuve concernée sera le montant « à l'épreuve » (voir ci-dessous), c'est-à-dire majoré de 500 € HT.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser une inscription à l'Alpine Elf Cup Series, ou à une de ses épreuves dans le respect de l'article 3.14 du Code Sportif International.

3.5.4 Engagement à l'épreuve :

Toutes les demandes d'engagement aux épreuves, intitulées « **Bulletin d'engagement** » devront être retournées :

- dûment remplies et signées
- elles devront être accompagnées du virement correspondant au minimum 10 jours avant la date du 1^{er} roulage de l'épreuve souhaitée.
- **Ces montants réglés par le concurrent s'entendent droits d'ASA.**

Les demandes d'engagement doivent être envoyées à l'adresse e-mail suivante :

melanie@alpineeuropacup.com

Droits d'engagement par épreuve pour les concurrents n'ayant pas souscrit au forfait d'inscription à la saison : 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC par épreuve. Le paiement s'effectuera uniquement par virement bancaire aux coordonnées bancaires indiquées sur le formulaire de demande d'engagement.

Le virement bancaire doit être effectué à la date limite d'engagement et la preuve de virement doit être fournie en même temps que l'envoi de la fiche d'engagement.

Cette somme représente :

- Les frais d'engagement à l'Alpine Elf Cup Series 2024
- **Les droits d'ASA de l'épreuve concernée**
- les droits de piste pour les essais libres
- Les passes et les parkings



- Les services Alpine (Assistance, Réceptif, Communication...)
- Un accès au service photos libre de droit en dehors d'une utilisation commerciale (pour toutes utilisation commerciale, accord nécessaire de l'agence de photo sélectionnée par le Comité d'organisation)
- la diffusion en live streaming des courses en direct et en différé sur le compte Facebook Alpine Elf Cup Series

Ce tarif ne comprend pas l'attribution d'une dotation pilote. Une combinaisons Alpine sera prêté au concurrent contre une caution de 800 € par chèque, qui lui sera rendu à restitution de la combinaison en fin d'épreuve

3.6 Diffusion des Information

Chaque pilote/concurrent devra disposer obligatoirement d'une adresse e-mail (10 Mo en réception minimum) afin de pouvoir recevoir toutes les informations nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Les concurrents et pilotes sont responsables du fonctionnement de leur adresse e-mail en cas d'absence ou de mauvaise réception des informations.

En cas de modification de l'adresse e-mail d'un concurrent ou d'un pilote, celui-ci devra impérativement en informer **Le Comité d'Organisation**.

3.7 Forfait

Dans le cas où un pilote ne pourrait participer à une épreuve de l'Alpine Elf Cup Series, il devra envoyer sa déclaration de forfait par e-mail au Comité d'Organisation, au plus tard 8 jours avant l'épreuve considérée.

Aucun remboursement des droits d'inscription à la saison ou à l'épreuve, ou des droits de piste des Tests Collectifs, à l'Alpine Elf Cup Series ne sera effectué en cas de forfait.

ARTICLE 4 – VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 Généralités

Chaque pilote ne peut utiliser qu'une seule et même voiture lors d'une même épreuve.

Par « épreuve », on entend les essais qualificatifs et les courses, à l'exception des essais privés ou libres.



Le changement de véhicule entre une séance qualificative et une course ou une course et une séance qualificative est interdit.

Le changement de moteur ou de châssis entre une séance qualificative et une course ou une **course et une séance qualificative peut être autorisé par le Comité d'Organisation**, dans le cas de circonstances exceptionnelles dont il sera seul juge. Il pourra prononcer cette autorisation avec ou sans départ en dernière ligne de(s) la course(s).

Si un concurrent :

- a passé son véhicule aux vérifications techniques et enregistré ses pneumatiques
- n'a pu participer aux essais qualificatifs 1 et à la course 1, voir aux essais qualificatifs 2
- a changé de véhicules avec l'autorisation préalable du Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Cup Series

Alors, Il ne pourra utiliser qu'un train de pneumatiques neuf pour les Essais Qualificatifs et/ou course suivants

4.2 Véhicules admis

La participation à l'Alpine Elf Cup Series est réservée aux ALPINE A110 Cup vendues par SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (dénomination commerciale SIGNATECH), dont la définition technique détaillée correspond à celle précisée dans le règlement technique de l'Alpine Elf Cup Series et disposant d'un passeport technique délivré par le commissaire technique de l'Alpine Elf Cup Series 2024.

Règlementation moteurs de l'Alpine Elf Cup Series : voir article 5 du règlement technique de l'Alpine Elf Cup Series 2024.

Au départ de chacune des épreuves, les voitures doivent être de présentation impeccable et propre, lors de son passage aux vérifications techniques d'avant épreuve. Dans le cas contraire, le véhicule et le concurrent ne pourront pas participer à l'épreuve.

Le véhicule ne doit pas être utilisé sur la piste entre les essais qualificatifs et les courses. Les essais de démarrage ou les rodages sont interdits dans le paddock.



Le véhicule ne doit pas être utilisé sur route ouverte pendant le meeting, sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve. Tout manquement à ces points peut entraîner des sanctions allant jusqu'à la disqualification de l'Alpine Elf Cup Series.

Les structures d'accueil sportives et techniques ainsi que les assistances des concurrents inscrits à l'Alpine Elf Cup Series devront obligatoirement être placées dans le parc concurrents réservé à l'Alpine Elf Cup Series (cas des teams possédants plusieurs types de voitures dans une même épreuve), sauf dérogation du Comité d'Organisation, après demande écrite.

4.3 Carburant - Pneumatiques – Équipements

4.3.1 Carburant

Le carburant à utiliser lors des épreuves, pendant les essais qualificatifs et les courses de l'Alpine Elf Cup Series doit obligatoirement et exclusivement être le carburant désigné par le Comité d'Organisation, dans les horaires des épreuves.

L'emploi d'un autre carburant et/ou l'adjonction d'un additif quelconque est strictement interdit.

A tout moment, il doit être possible de prélever 3 litres au minimum de carburant dans le réservoir, faute de quoi, le concurrent encourt une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Les ravitaillements en carburant sont interdits pendant les essais libres, qualificatifs et les courses.

4.3.2 Pneumatiques

1. Obligations

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques suivants :

Manufacturier : MICHELIN

Pneu sec avant : S8L 25/64/18

Pneu sec arrière : S8L 27/65/18



Pneu pluie avant : P2L 25/64/18
Pneu pluie arrière : P2L 27/65/18

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'autoriser et/ou d'interdire un ou plusieurs types de pneumatique, en cours de saison, en fonction de l'évolution de la gamme de produits fabriqués par le manufacturier.

Le nombre de pneumatiques "slick" neufs est limité à quatre pneus avant et quatre pneus arrière pour les deux séances d'essais qualificatifs et les deux courses de l'épreuve, et par voiture.

Pour les deux séances d'essais Libres des meetings, l'utilisation des pneumatiques « slick » est limitée comme suit :

- 2 trains de pneumatiques d'une épreuve précédente maximum (enregistrés sur une épreuve précédente, y compris ceux enregistrés pour les Essais Libres)
- 1 train de pneumatiques neuf maximum

OU

- 3 trains de pneumatiques d'une épreuve précédente maximum (enregistrés sur une épreuve précédente, y compris ceux enregistrés pour les Essais Libres)

Lors des Essais Libres, un contrôle des pneumatiques obligatoire sera effectué en fin de Pit Lane

Pour l'épreuve de Nogaro, des pneumatiques usagés qui n'auront pas conservés les caractéristiques d'un pneumatique neuf devront être présentés à la place de pneumatiques d'une épreuve précédente.

Le Comité d'Organisation de l' Alpine Elf Cup Series organisera donc deux créneaux horaires d'enregistrement des pneumatiques :

- Pour les pneumatiques utilisés en Essais Libres : avant les Essais Libres, le Jeudi soir, ou Mercredi soir pour l'épreuve de Barcelone. L'enregistrement sera effectué dans les structures techniques des équipes



- **Pour les pneumatiques utilisés pour l'épreuve (Essais Qualificatifs + Courses) avant les Essais Qualificatifs, le Vendredi soir ou Jeudi soir pour l'épreuve de Barcelone pour les 8 pneumatiques de l'épreuve.**

Ces 8 pneumatiques devront être marqués ou enregistrés au moment des vérifications techniques, aucun autre pneumatique ne pourra être utilisé pour les **séances d'essais qualificatifs et les deux courses d'un meeting**, sauf autorisation du Comité d'Organisation de l' Alpine Elf Cup Series

Dans tous les cas, **le commissaire technique peut refuser l'enregistrement d'un ou plusieurs pneus en fonction de son état.**

En cas de détérioration d'un ou plusieurs pneumatiques slicks, la quantité de pneumatiques slicks que chaque pilote/concurrent a la possibilité d'enregistrer, permet un nombre suffisant de pneumatiques de remplacement. Toutefois, à discrétion du Comité d'organisation, et sur demande du team, un pneu « joker » pourra être accordé pour palier à un souci de sécurité.

Les pneumatiques « pluie » ne sont pas limités en nombre.

Dans le cas d'une épreuve se déroulant sous la pluie, les pneus slicks enregistrés mais non utilisés sur cette épreuve pourront être réaffectés à l'épreuve suivante. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le nombre de pneus autorisés par épreuve si cela se justifie.

Les jantes doivent être les jantes désignées pour ces pneus dans le règlement technique. **Aucun autre modèle de jante n'est autorisé.**

Les pneumatiques mentionnés ci-dessus doivent être obligatoirement achetés auprès du revendeur désigné par **le Comité d'Organisation.**

Les pneumatiques neufs nécessaires pour les essais Qualificatifs et les courses d'une épreuve devront obligatoirement être approvisionnés et montés au camion MICHELIN Compétition présent sur le circuit de l'épreuve en cours, sauf dans le cas où **le(s) pneumatique(s) n'a(ont) exceptionnellement pas été utilisé(s) lors de l'épreuve précédente (épreuve sous la pluie, abandon ou forfait sur l'épreuve précédente).**



Le Comité **d'Organisation** se réserve le droit de modifier cet article en fonction des **circonstances de course, de l'état de la piste ou de nouvelles dispositions adaptées** à des circonstances particulières.

2. Interdictions

Les pneumatiques sont attribués à la voiture, pour le meeting. Dans le cas où, pendant un meeting, 2 pilotes courraient sur la même voiture, il ne sera pas autorisé de double dotation.

Le panachage, sur une même voiture, des pneumatiques slicks avec les pneumatiques pluie est strictement interdit.

Aucun système de chauffage ou maintien en température **des pneumatiques n'est autorisé pendant toute l'épreuve (stands et paddock).**

Toute modification de pneumatiques (retailage, rechapage, traitement de surface, etc.) **est strictement interdite. L'adjonction de produits chimiques est également interdite.** Tout système visant à piloter la pression des pneus est strictement interdit.

La présence de bouchons de valve est obligatoire lors des séances d'essais qualificatifs et des courses.

3. Marquages / Enregistrement

Avant les essais libres et les essais qualificatifs, les pneus devront être marqués, selon **les principes décrits à l'article « Obligations ».**

Les étiquettes de marquage des pneus (codes barre) doivent rester intactes et visibles lors du montage sur la voiture, le concurrent et le pilote sont responsables des pneus et doivent en assurer la bonne conservation. Ils sont responsables de la présence des codes barre et de leur bonne conservation

Si les étiquettes de marquage ont été manipulées, les concurrents et pilotes **concernés peuvent encourir une sanction allant jusqu'à la disqualification du meeting.** De plus les éventuels prix acquis lors du meeting ne lui seront pas distribués.



4. Pneumatiques retenus

Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Cup Series 2024 se réserve le droit d'appliquer la procédure de mise en Parc Fermé des Pneumatiques (pneumatiques retenus) pour un certain nombre ou pour l'ensemble des concurrents inscrits à une épreuve. Le cas échéant, les concurrents seront informés de la mise place de cette procédure par un additif au Règlement Sportif qui sera diffusé par e-mail avant le début des Vérifications Techniques de l'épreuve concernée.

Pour la saison 2024, sauf décision exceptionnelle du Comité d'Organisation, la procédure de mise en Parc Fermé des Pneumatiques ne sera pas appliquée.

4.3.3 Équipements

1. Acquisition de données / Radio

La communication radio entre l'équipe et ses pilotes est autorisée. Pour ce faire, le concurrent devra communiquer au Comité d'Organisation, avant le premier meeting, les fréquences qui seront utilisées pour la saison.

Les équipes seront responsables de l'obtention de toutes les autorisations et licences nécessaires pour l'utilisation des appareils radio en respectant la législation nationale de chaque pays.

Le Comité d'Organisation est libre d'autoriser ou non l'utilisation des radios en fonction des nécessités ou des contraintes d'organisation.

Le Comité d'Organisation pourra diffuser librement toute communication entre les membres d'une équipe, ainsi que le pilote par radio ou télévision ou autres supports média.

Les conditions d'utilisation de l'acquisition de données sont précisées dans le règlement technique.

2. Calculateur injection / allumage

Tous les calculateurs doivent pouvoir être contrôlés sur simple demande du Comité d'Organisation, à n'importe quel moment d'une épreuve.



4.4 Transpondeur

Chaque véhicule participant à l'Alpine Elf Cup Series doit être équipé d'un transpondeur pour le chronométrage, dès les essais libres, dont l'achat ou la location est à la charge du pilote/concurrent. Si le système de chronométrage sur une épreuve est différent du système qui équipe la voiture, il lui sera confié un transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve en échange d'une caution qui lui sera rendue au retour du transpondeur.

Le système de transpondeur sera de type AMB / MyLaps ou Chronelec selon les organisateurs. Cette information sera communiquée dans les Notes d'information de l'épreuve concernée.

4.5 Échappement

Conforme à l'article 4.2.3.1 de la réglementation standard des circuits FFSA 2024

4.6 Numéros de course

4.6.1 **Le Comité d'organisation** attribue et fournit à chaque voiture, à sa première participation, un numéro de course à 2 ou 3 Chiffres. Ces numéros de course sont valables **pour l'année** en cours.

4.6.2 **Ces numéros doivent être placés selon le plan d'identification de l'Alpine Elf Cup Series** (Annexe 1)

4.6.3 **Le Comité d'Organisation** fournira, lors des Vérifications Techniques de la première épreuve, deux jeux de stickers par voitures (nom de pilote et numéro de course). Ensuite, la production de stickers est à la charge du pilote/concurrent. **Le Comité d'organisation s'engage à fournir un « kit logo/polices »** leur permettant de respecter la charte graphique de l'Alpine Elf Cup Series.

4.7 Identification

Des plaques et bandes nominatives sont fournies par **le Comité d'Organisation** aux pilotes inscrits, pour la première épreuve. Elles doivent être fixées sur la voiture conformément au **plan d'identification figurant en annexe 1**.



Seuls les noms respectant la police fournie par le **Comité d'Organisation** doivent être apposés sur les emplacements prévus à cet effet, et conformément au plan d'identification.

Attention, le concurrent et pilote est responsable du respect du plan d'identification 2024 et il doit donc s'assurer d'avoir en nombre suffisant des noms de pilotes sur l'épreuve concernée. Ces stickers doivent respecter la police fournie par le **Comité d'Organisation**.

L'identification sera contrôlée au moment des vérifications techniques en début d'épreuve. En cas de non-conformité de cette identification, la voiture ne sera pas autorisée à prendre part aux essais.

En cas de modification pendant l'épreuve le pilote pourrait encourir une sanction allant jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

ARTICLE 5 – PUBLICITE - IMAGE

5.1 Combinaison et vêtements.

Une combinaison Alpine est fournie aux pilotes inscrits au Championnat. La combinaison Alpine doit être obligatoirement portée pendant une épreuve (essais et courses), les vêtements du kit Alpine aussi, sans modifications ou rajouts (sauf accord du **Comité d'Organisation**).

Tout pilote participant à une épreuve de l'Alpine Elf Cup Series devra obligatoirement porter une combinaison **Alpine conforme à l'annexe 2** de ce présent règlement. Les combinaisons Alpine doivent être obligatoirement portées dès le début des Essais Qualificatifs.

En aucun cas l'identification des combinaisons définie par le Comité d'Organisation ne peut être modifiée.

Il est formellement interdit à un pilote **engagé à l'Alpine Elf Cup Series** de porter des vêtements où figure une marque concurrente à ALPINE ou ses partenaires dans les structures ALPINE **et plus généralement dans l'enceinte du circuit où se déroule l'épreuve.**

Les pilotes ou leur entourage qui portent des vêtements identifiés aux noms des marques concurrentes à celles d'Alpine et de ses partenaires peuvent se voir refuser l'accès aux



installations de l'Alpine Elf Cup Series. Le port de la combinaison ALPINE sur les podiums des courses est obligatoire. L'accès au podium pourra être refusé au contrevenant et les primes de course pourront être retenues.

5.2 Exploitation

L'inscription à l'Alpine Elf Cup Series entraîne le droit pour le Comité d'Organisation et ses partenaires d'utiliser le nom, la voix et l'image du pilote et du concurrent ainsi que ses résultats et le visuel de sa voiture pour toute action commerciale, de relation publique et de promotion (y compris télévisuelle et toutes communications publicitaires).

Les publicités contractées par le concurrent ou le pilote ne peuvent être concurrentielles à **celles de l'Alpine Elf Cup Series** et de ses partenaires.

Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités sur les emplacements autres que ceux réservés au Comité d'Organisation, et sous réserve qu'elles ne concernent pas des produits concurrents de ceux des partenaires officiels de l'Alpine Elf Cup Series, à savoir :

ALPINE Marque d'automobiles

ELF Marque de produits pétroliers (*)

MICHELIN Marque de pneumatiques

SABELT Marque de produits et d'accessoires pour le sport automobile

IXELL Marque de produits et services de carrosserie

ROOL

ALPINE MOBILITY

(*) Y compris les produits de graissage, de traitements métallurgiques ou additionnels aux lubrifiants ou au carburant pour tous les organes du véhicule.

SIGNATURE se réserve le droit d'ajouter d'autres partenaires à la liste ci-dessus.

Tout pilote ou concurrent qui ne tient pas compte très attentivement de cet article et de ses différents alinéas se verra refuser le départ des essais libres, qualificatifs et/ou des courses.

5.3 Caméras embarquées

Une caméra embarquée est obligatoire dans chaque voiture et les images pourront être utilisées / consultées par le responsable sportif de l'Alpine Elf Cup Series, le Directeur de



Course ou le Collège des Commissaires Sportifs en cas de problème ou litige lors d'une épreuve.

Le concurrent a obligation de fournir ces images aux officiels et/ou au **Comité d'Organisation** sur simple demande.

L'équipement et l'installation de la caméra embarquée dans la voiture est à la charge du pilote/concurrent.

Utilisation :

- Les concurrents et pilotes doivent s'assurer que les caméras embarquées soient toujours en état de fonctionnement (charge de la batterie, capacité de la carte mémoire, etc.) et doivent systématiquement enregistrer les courses.
- **Il est précisé de débiter l'enregistrement au minimum à partir de la procédure « 5 minutes avant le départ » de chaque course de chaque épreuve de la saison 2024 de l'Alpine Elf Cup Series, de manière à assurer le bon fonctionnement du dispositif prévu.**
- Les images devront permettre de visualiser en même temps la piste et les mains du pilote sur le volant
- Suivi de la traçabilité : les cartes mémoire peuvent-être saisies à tout moment par Les Officiels (Direction de Course, Collège des commissaires) et/ou le Responsable de l'Alpine Elf Cup Series, le contenu de la ou des cartes doivent être identifiés au Numéro de course du concurrent et/ou pilote et doit pouvoir être vérifié en sa présence.
- Les enregistrements devront rester à la disposition du directeur de course, des officiels et / ou du responsable de l'Alpine Elf Cup Series, durant la durée du Parc Fermé après la fin des courses.
- **Si le concurrent venait à manquer à cette obligation, son véhicule fera l'objet d'une non-conformité technique qui sera sanctionnée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.**
- **Le Comité d'Organisation** se réserve le droit d'utiliser les images embarquées à des fins de promotion de l'Alpine Elf Cup Series.



5.4 Image

Tous les concurrents et pilotes inscrits et participants aux épreuves devront avoir un **comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie** de l'Alpine Elf Cup Series.

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre de l'Alpine Elf Cup Series.

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents ou pilotes, des membres du **staff, de l'organisation ou des officiels de l'organisation sont proscrites et feront l'objet d'une** disqualification immédiate de la Coupe, du concurrent et du pilote concerné, et de sanctions fédérales infligées par le collège des commissaires sportifs et /ou le conseil de discipline de la FFSA.

Chaque concurrent et pilote engagé à l'Alpine Elf Cup Series. est responsable du comportement de son entourage (famille, assistance technique, etc.).

Selon la gravité de la faute, les dispositions prévues à l'article 9.1 peuvent se substituer ou venir compléter ces sanctions.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir réglementation générale FFSA.

ARTICLE 7 - **DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

7.1 Participation à une épreuve

Est réputé avoir participé à une épreuve, un pilote ayant pris part à l'une des séances d'essais qualificatifs d'une course et qui a pris le départ d'au moins une course dans ce même meeting en ayant effectué au moins un tour de circuit chronométré.

7.2 Règlementation des Essais privés, Essais libres et Qualificatifs

Deux séances d'essais privés ou libres de 40 mn ou une séance de 50mn suivant les épreuves, sont organisées sur chaque épreuve

Deux séances d'essais chronométrées de 20 minutes sont organisées sur chaque épreuve.

La première séance d'essais qualificative détermine la grille de départ de la course 1.

La seconde séance d'essais qualificative détermine la grille de départ de la course 2.



Le **Comité d'Organisation** se réserve le droit de modifier la durée, le format ou le déroulement des essais qualificatifs.

7.3 Pré-grille

Toutes les voitures participantes doivent être en pré-grille 30 minutes avant le début de chaque séance qualificative et 25 minutes avant **l'ouverture de la pré-grille de chaque course (l'ouverture de la pré-grille étant prononcée 10mn avant le départ de la course)**.

Pour les essais privés ou libres la pré-grille est de 20 minutes avant le début de ces essais.

7.4 Course

Sur chaque épreuve, deux courses sont organisées.

Le départ de chaque course sera donné selon la procédure « Départ lancé» selon les termes **de l'article 7.3.2** du Règlement Standard des circuits asphalte 2024. Chaque concurrent engagé en Alpine Elf Cup Series. doit avoir pris connaissance et avoir compris et accepté tous les termes de cet article.

Deux tours de reconnaissance seront effectués si les conditions climatiques sont différentes de celles de la séance qualificative.

De manière générale, pour les courses, la procédure de départ sera la suivante :

(Extrait de l'article 7.3.2 du Règlement Standard des circuits asphaltes 2024)

« La position de la pole position, pour un départ lancé, sera définie par la FFSA et/ou FIA pour chaque circuit.

Dans le cas d'un départ lancé, la voiture Pilote pourra être équipée de feux jaunes clignotants.

La procédure de mise en grille est identique à celle de la procédure classique de départ arrêté, du type 2-2 non décalé (art. 7.3.1.4.1).

Après la présentation du panneau EVACUATION DE LA PISTE, une voiture pilote conduite par un licencié FFSA ou FIA ou ASN est placée devant les véhicules et, à l'allumage du feu vert par le Directeur de Course, les pilotes effectuent un tour en formation assez rapidement derrière celle-ci.

A environ 500 mètres de la ligne de départ et dans une ligne droite permettant à tout le peloton de voir la voiture pilote, cette dernière stabilise sa vitesse à 60 km/h.

Dès cet instant, les pilotes doivent se positionner en file indienne dans chacune des 2 lignes et à distance régulière (maximum 10 mètres) derrière cette voiture.



Les changements de trajectoire y compris pour chauffer les pneus sont alors rigoureusement interdits. Toute infraction sera passible d'une pénalité.

La voiture officielle de l'organisateur se retirera à la fin du tour de formation. Les voitures continueront seules à la suite de la voiture en pole position à une vitesse recommandée comprise entre 70 km/h minimum et 90 km/h maximum sauf indication contraire du Directeur de Course. La vitesse de la voiture en pole position pourra être contrôlée par radar par un juge de fait. Tout écart par rapport aux vitesses prescrites avant que le départ ne soit donné donnera lieu à une pénalité de Drive Through. Le feu rouge sera allumé pendant le tour de formation.

Aucune voiture ne pourra en dépasser une autre avant que le signal de départ (feu vert allumé) ne soit donné »

H-30mn :	Mise en Pré-grille
H-10mn :	Ouverture Pré-grille et/ou vert sortie des stands
H-5mn :	Fermeture Prégrille
H-5mn :	Début de la procédure par allumage des 5 feux rouges
H-4mn :	Fermeture des stands – Feu rouge sortie des stands
H-1mn :	Panneau moteur - Evacuation de la grille de départ
H-15sec (facultatif)	Panneau 15 sec
H :	Drapeau vert – départ du tour de formation

Dans des cas **exceptionnels**, le directeur de course se réserve le droit d'appliquer la **procédure de départ allégé**, comme le prévoit l'article 7.3.1.4.2 des prescriptions générales pour circuits asphaltes de la FFSA

Intervention en grille de départ :

Dans le respect du règlement standard FFSA des circuits "asphalte" - art. 7.3.1.4.1, les interventions en grille de départ sont limitées aux interventions de sécurité (resserrage des **harnais de sécurité**, serrage des roues, vissages d'éléments de carrosserie, pression des pneumatiques).

Aucun autre réglage ou intervention mécanique n'est autorisé. L'ouverture du capot moteur est interdite sauf sous la présence et avec l'autorisation préalable du commissaire technique en charge de l'Alpine Elf Cup Series 2024 ou d'un membre du Comité d'Organisation.



Chaque course doit se dérouler sur une durée de 25 minutes plus un tour à compter du départ. Cette information devra être précisée lors du briefing Pilotes de la direction de course. **Le briefing pilote et le règlement particulier de l'épreuve complètent ce présent règlement lors d'une épreuve de l'Alpine Elf Cup Series et doivent être donc lus attentivement.**

Le Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve concernée, se réserve le droit de modifier la durée et le déroulement des courses.

Le Directeur de Course définira la procédure de départ en fonction des circonstances et du type de Course.

7.5 Cérémonie de podium

La présence sur le podium des pilotes vainqueurs d'une course est obligatoire (3 premiers). La combinaison remise par **le Comité d'Organisation** dans l'année en cours et la casquette Michelin doivent obligatoirement être portées lors des podiums. Dans le cas contraire les prix de course ne pourront pas être attribués.

Pendant les cérémonies de « Podium », **le pilote s'engage à porter toutes les identifications** qui lui sont remises par le responsable de la Coupe ou ses partenaires et uniquement celles-ci.

Un podium par course sera organisé pour chaque meeting pour les 3 premiers au classement général, pour les 3 premiers du classement Juniors (sous réserve de la présence de 4 pilotes dans la catégorie), pour le vainqueur du classement Gentlemen (sous réserve de la présence de 4 pilotes dans la catégorie), pour le vainqueur du classement Challengers et le team vainqueur. Un représentant du Team désigné par le Team sera invité à monter sur le podium **pour recevoir son trophée. Il est rappelé que l'accès au podium est interdit à toute autre personne que les pilotes, un représentant de l'équipe vainqueur et les membres de l'organisation.** **Le Comité d'organisation de l'Alpine Elf Cup Series se réserve le droit de modifier le protocole podium comme il le souhaite.**

7.6 Contrôles techniques

Les véhicules de l'Alpine Elf Cup Series **se trouvent sous la juridiction de l'épreuve à laquelle** ils participent.



Avec l'accord du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, et sur demande du Responsable, le Comité d'Organisation peut procéder à des vérifications techniques avant, pendant et après les courses ou les essais qualificatifs.

Certains organes, pièces et éléments peuvent être prélevés pour études approfondies ultérieures. Dans ce cas, les classements sont suspendus et entérinés, après résultats des vérifications techniques, par le Collège des Commissaires Sportifs.

Seul le pilote ou le concurrent est autorisé à assister au démontage technique de son véhicule sur le circuit, sauf autorisation du responsable technique de l'Alpine Elf Cup Series.

Les démontages doivent être effectués par l'équipe concernée sous le contrôle du Commissaire Technique Alpine. Le refus par l'équipe, d'effectuer les démontages feront l'objet d'un rapport aux Collège des Commissaires Sportifs. Le Comité d'Organisation prononcerait ainsi la disqualification du concurrent de l'épreuve concernée. Si le responsable technique ou les commissaires techniques de l'Alpine Elf Cup Series réclament la présence de l'équipe d'assistance du pilote pour le démontage, le nombre de personnes autorisées est de 3 maximum plus le pilote. Ce démontage devra avoir lieu immédiatement après la course et sans délai. Dans le cas contraire le commissaire technique pourra déclarer le concurrent concerné non conforme.

Le concurrent ou pilote concerné ne peut s'opposer à ces contrôles sous peine d'être exclu immédiatement et pour l'année de l'Alpine Elf Cup Series 2024.

Les concurrents ou les pilotes concernés devront donc être en mesure de mettre à disposition des contrôleurs, à leur demande, un espace suffisant pour effectuer ces contrôles à l'intérieur de leur structure.

Les pièces mécaniques plombées ou scellées ne peuvent pas être déplombées/descellées sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve et/ou de la Coupe et ce pour toute la saison pour laquelle l'inscription a été validée.

Tous les plombs ou scellés seront contrôlés en début d'épreuve lors des vérifications techniques par le commissaire technique. Si à l'arrivée d'une course un ou plusieurs plombs ou scellés étaient contrôlés dans un état différent de celui contrôlé lors des vérifications de début d'épreuve le concurrent et ou pilote serait automatiquement déclassé.



7.7. Poids de course

Voir article 1.7 du règlement technique.

En cas de non-respect de ce poids le concurrent et le pilote encourent une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier ce poids de course en cours d'année et ce, dès la première épreuve.

7.8 Assistance technique

Sur chaque épreuve figurant au calendrier, les pilotes bénéficieront :

- **De pièces d'assistance vendues sur place par SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES**
- **D'une assistance du fabricant, ou de son représentant commercial pour la vente et le montage des pneumatiques**
- De conseils dispensés par le staff technique de SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES

Attention : Chaque pilote/concurrent est responsable de son propre stock de pièces et le camion de pièces de rechanges **SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES n'est pas un stock déporté pour les concurrents**. Dans le cas où certaines références de pièces venaient à ne pas être disponible, SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES ne pourrait être tenu responsable de ce manque. Le camion SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES est un **magasin de pièces d'appoint**.

7.9 Briefings du Comité **d'Organisation de l'Alpine Elf Cup Series**

Exceptionnellement, un briefing supplémentaire pourra être décidé par le Comité **d'Organisation** pendant une épreuve. Tout pilote absent au briefing du Comité **d'Organisation sans excuse valable ou sans représentant (son team Manager) n'est pas autorisé à prendre part aux essais chronométrés**, il est considéré comme forfait. Est considéré comme absent au briefing du **Comité d'Organisation**, un pilote n'ayant pas signé la liste d'emargement.

7.10 Parc fermé

Toutes les voitures engagées à une épreuve seront mises sous régime de parc fermé après les essais qualificatifs et/ou les courses afin que les responsables techniques puissent effectuer un contrôle visuel de leur état. Les contrôleurs techniques de l'Alpine Elf Cup Series



se réservent le droit de choisir les voitures qui devront être présentées aux contrôles techniques. A la présentation du drapeau à damier, toutes les voitures devront se diriger vers le Parc Fermé qui lui sera indiqué par les officiels. Le Parc fermé peut être exceptionnellement effectué sous les structures des concurrents.

Précision : (Art 7.4.4 de le Règlementation Standard des Circuits Asphalte FFSA 2024)

Lorsque les voitures se trouvent en régime de Parc Fermé, toute intervention est interdite **sur les voitures à l'exception de ce qui suit**, par le pilote :

- Dépose et repose du volant
- Utilisation de la radio et des commandes
- Coupures des circuits électriques

La mesure de la pression et de la température des pneumatiques sont strictement interdites sous régime de Parc Fermé.

Les caméras embarquées et carte SD correspondantes doivent rester en place dans les **véhicules jusqu'à l'ouverture du Parc Fermé, sauf sur demande des officiels de l'épreuve ou du Comité d'organisation de l'Alpine Elf Cup Series.**

Les concurrents doivent se rendre disponibles auprès des officiels de l'épreuve pendant toute la durée du Parc Fermé qui démarre à la présentation du drapeau à damier et finit à la discrétion du Directeur de Course, soit généralement 30mn après la présentation du drapeau à damier.

7.11 Juridiction

Pendant les épreuves, les pilotes et concurrents engagés sont sous l'autorité des officiels du meeting et sont tenus de respecter le règlement particulier de l'épreuve ainsi que la réglementation générale des circuits et le code sportif international FIA.

ARTICLE 8 - ESSAIS LIBRES OU PRIVÉS

Les séances d'Essais Libres ou Privés se déroulant dans le cadre d'une épreuve sont ouvertes uniquement aux concurrents et pilotes régulièrement inscrits à l'Alpine Elf Cup Series 2024 et engagés à une de ces épreuves.

Les entraînements **et les séances de roulage au volant d'une Alpine A110 Cup**, de toutes natures et quelles que soient leurs durées, effectués sur les circuits inscrits au calendrier de l'Alpine Elf Cup Series 2024 sont interdits **7 jours avant l'épreuve c'est-à-dire qu'ils sont**



interdits à partir du Vendredi de la semaine précédant l'épreuve qui se déroule sur le circuit concerné. **Tout pilote inscrit à la saison ou à l'épreuve concernée doit impérativement respecter cette règle, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Championnat.**

Pour les épreuves de Portimao et Spa Francorchamps, des Tests Collectifs autorisés, non obligatoires, seront organisés et à la charge financière du concurrent. Ils auront lieu le **Jeudi 25 Avril pour l'épreuve de Portimao et le Jeudi 30 Mai 2024, pour l'épreuve de Spa Francorchamps.** Les Alpine A110 GT4 de teams régulièrement inscrits en Alpine Elf Cup Series seront exceptionnellement autorisées lors de la journée du Jeudi 30 Mai 2024.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'organiser d'autres Tests Collectifs avant les épreuves, dans la semaine de l'épreuve s'il le juge opportun. Le cas échéant, il en informera les concurrents afin qu'ils y participent éventuellement.

ARTICLE 9 – SANCTIONS, PENALITES ET LIMITES DE PISTE

9.1 Sanctions

Si un pilote et/ou un concurrent est disqualifié **d'une course ou de l'épreuve pour des raisons sportives ou techniques** (prescription générale du règlement standard FFSA), celui-ci cesse **immédiatement de participer à l'épreuve. Il ne peut prétendre à aucune attribution de points, ni à aucune dotation et à aucun prix pour la course ou pour l'épreuve concernée.**

De plus, en fonction de la gravité de la faute, **le Comité d'Organisation** se réserve le droit de ne pas accepter son inscription aux épreuves suivantes.

Si un pilote est exclu de la Coupe, celui-ci ne peut prétendre à aucune attribution de points, ni à aucune dotation et à aucun prix pour aucune course. De plus, il perd tous les points acquis depuis le début de saison et ne peut plus concourir au sein de la Coupe.

Dans ce cas tous les prix acquis depuis le début de l'année doivent être remboursés au Comité d'Organisation .

Les droits d'inscription et d'engagement ne lui sont pas remboursés.

9.2 Pénalités

Les pénalités de passage dans la voie des stands, les pénalités en temps ajoutées au temps total de course et appliquées, si possible, avant la cérémonie de remise des prix, ainsi que



les pénalités représentant l'annulation d'un nombre de tours de qualification pourront être infligées par le Directeur d'Épreuve sans observer aucune procédure spécifique.

Ces pénalités seront communiquées via les moniteurs de chronométrage, par la présentation d'un panneau de pénalité ou par l'addition d'une pénalité en temps ajoutée au temps écoulé du pilote concerné par la modification des résultats.

Le Directeur d'Épreuve doit informer immédiatement les Commissaires Sportifs de toute pénalité qu'il aura imposée.

Une pénalité infligée par le Directeur d'Épreuve pourra être réexaminée par les Commissaires Sportifs en cas de découverte d'un élément nouveau, significatif et pertinent ou s'ils reçoivent une réclamation considérée comme recevable, sauf en ce qui concerne les pénalités de passage dans la voie des stands. Les Commissaires Sportifs ne sont pas liés à la décision prise par le Directeur d'Épreuve. La pénalité peut également être modifiée à l'encontre de la partie concernée et une ou plusieurs pénalités supplémentaires pourront être infligées.

Toute autre sanction devra être prononcée par les Commissaires Sportifs de l'Épreuve conformément aux dispositions des Prescriptions Générales de la FFSA.

Les Commissaires Sportifs pourront infliger les pénalités prévues dans ce Règlement Sportif en plus ou à la place de toute autre pénalité dont ils disposent en vertu des Prescriptions Générales de la FFSA.

Sur constatation d'une infraction, les Commissaires Sportifs seront seuls juges de la pénalité qu'ils imposeront si celle-ci n'est pas explicitement prévue dans le présent Règlement Sportif.

Les pénalités prévues dans le présent Règlement Sportif et dans ses Annexes pourront être majorées par les Commissaires Sportifs, à leur seule discrétion, en cas de récidive(s) d'une même infraction par un même Pilote ou Concurrent au cours de la saison ou en cas de circonstances aggravantes.

Tout pilote qui reçoit pendant la saison trois blâmes pour une infraction de conduite, imposés par les Commissaires Sportifs, sera pénalisé suite au troisième blâme avec un recul de 4 places sur la grille de départ de la prochaine course qui sera disputée par le pilote.



Sauf indication contraire dans un bulletin des commissaires sportifs pour un événement particulier, la zone désignée pour les pénalités de « Stop and Go » sera à son emplacement dans la pitlane. Les teams sont responsables de s'assurer que leur voiture s'arrête pendant la durée d'arrêt prescrite, et ceci sera vérifié par les chronométreurs. Une fois le temps **d'arrêt prescrit écoulé, le pilote peut reprendre la course.**

Toutefois, à moins que le pilote ne se soit déjà trouvé dans les stands pour purger une pénalité de « Drive-Through » ou de « Stop and Go », il ne peut pas exécuter la pénalité tant que la voiture de sécurité a été déployée.

Le nombre de fois que le pilote franchit la ligne de contrôle derrière le Safety Car sera ajouté au nombre maximum de fois qu'il peut franchir la ligne de contrôle sur la piste. Lorsqu'un véhicule est à l'arrêt dans la voie des stands à la suite d'une pénalité "Stop and Go", personne ne peut intervenir sur la voiture. Si le moteur est arrêté, il peut être démarré **qu'après le temps d'arrêt prescrit se soit écoulé**

Si une pénalité de type "Drive-Through" ou "Stop-and-Go" est imposée et notifiée au cours des trois derniers tours ou après la fin de la course, ou si elle ne peut être imposée pour des raisons opérationnelles, la procédure décrite au point précédent peut, à la discrétion des commissaires, ne pas s'appliquer et la pénalité peut être convertie en une pénalité de temps d'un minimum de 30 secondes dans le cas d'une pénalité de type "Drive-Through" ou d'un minimum de 35 secondes plus tout temps de pénalité dans le cas d'une pénalité de type "Stop-and-Go", qui sera ajoutée au temps écoulé de la voiture concernée.

Toutes les amendes imposées par les commissaires sportifs sont payables dans les 48 heures de leur notification **au Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Cup Series.** **Lorsqu'une amende est imposée, la participation à la prochaine course de la Série, est conditionnée au paiement en totalité de l'amende.**

9.3 Limite de piste

Les pilotes ne doivent pas quitter la piste sans raison valable. Pour éviter tout doute :

- Les lignes blanches définissent le bord de la piste et font partie intégrante de la piste.
- Un pilote est considéré en dehors de la piste si les quatre roues du véhicule sont au-delà des lignes blanches.
- Les vibreurs positionnés au-delà des lignes blanches ne sont pas considérés comme faisant partie de la piste.



- Tout rapport établi par un juge de fait dûment désigné concernant un pilote ne respectant pas les limites de piste ne peut être contesté par le concurrent ou le pilote concerné et l'exposé du juge de fait doit être accepté comme un fait, sauf s'il est ultérieurement corrigé par lui ou annulé par les commissaires sportifs. Le directeur **d'épreuve et/ou les commissaires peuvent, à leur seule discrétion, examiner tout** rapport dans le but d'en assurer l'exactitude et la cohérence. Cela n'empêche pas les commissaires sportifs d'exercer leur droit d'annuler ou d'accepter une correction d'un juge de fait.

Les pénalités suivantes peuvent être appliquées :

- Pendant les essais qualificatifs :
 - Un pilote identifié par un juge de fait ne respectant pas les limites de piste (sauf pour des raisons indépendantes de sa volonté ex : situation incontrôlable) verra son temps annulé (et le cas échéant le temps du tour suivant) **par le directeur d'épreuve.**
 - Tout pilote qui ne respecte pas les limites de piste à plusieurs reprises peut être signalé aux commissaires sportifs qui peuvent lui infliger une pénalité. Il n'est pas nécessaire que le pilote ait reçu le drapeau noir et blanc avant **qu'une pénalité ne soit appliquée.**
- Pendant les courses :
 - Un pilote identifié par un juge de fait ne respectant pas les limites de piste (sauf pour des raisons indépendantes de sa volonté ex : situation **incontrôlable**) **se verra averti par un drapeau d'avertissement et par message** sur les écrans de chronométrage.
Si un pilote continue de ne pas respecter les limites de piste, il pourra être **sanctionné d'une pénalité, le minimum étant une pénalité de temps de course supplémentaire de 5 secondes.** Toute nouvelle infraction peut entraîner **d'autres pénalités.** Il n'est pas nécessaire que le pilote ait reçu le drapeau noir et blanc ou un avertissement radio du team avant qu'une pénalité ne soit appliquée.



Tout rapport établi par un juge de fait dûment désigné concernant un pilote ne respectant pas les limites de piste ne peut être contesté par le concurrent ou le pilote concerné.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS ET PRIMES DE COURSE

10.1 Attribution des points et dotations

Deux courses par épreuve sont organisées et dotées à chaque épreuve de l'Alpine Elf Cup Series.

10.2 Classement général

Les points des deux courses de chaque meeting comptant pour le championnat, sont comptabilisés pour le classement général, sans décompte.

Les points sont attribués sous réserve d'avoir parcouru 75 % du nombre de tours prévus à la course.

Si moins de 75 % du nombre de tours prévus à une course est réalisé et plus de 2 tours, la moitié des points sont attribués, dans le cas contraire aucun point, ni prix ne sont attribués.

Ces points et prix sont attribués selon les feuilles officielles de résultats de l'épreuve fournis par l'ASA organisatrice ou l'Organisateur, approuvées et signées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les concurrents qui participeront à l'Alpine Elf Cup Series 2024 à partir de l'**épreuve de Monza**, ne marqueront pas de points, mais toucheront les primes de course. Tous les concurrents réguliers du championnat, placés derrière ce concurrent, gagnent ainsi une place et marquent les points correspondants. Ils toucheront, en revanche, le prix correspondant à leur place réelle obtenue en course.



Pour le classement Scratch de chaque course, les pilotes prennent les points et prix suivants :

Classement	Par courses (épreuve de 2 courses)*	
	Place	Points
1 ^{er}	20	2000
2 ^{ème}	15	1500
3 ^{ème}	12	1000
4 ^{ème}	10	800
5 ^{ème}	8	500
6 ^{ème}	6	
7 ^{ème}	5	
8 ^{ème}	4	
9 ^{ème}	3	
10 ^{ème}	2	
11 ^{ème}	1	
12 ^{ème}	1	
13 ^{ème}	1	
14 ^{ème}	1	
15 ^{ème}	1	
16 ^{ème}	1	
17 ^{ème}	1	
18 ^{ème}	1	
19 ^{ème}	1	
20 ^{ème}	1	

***Ces primes seront payées à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange).**

Les primes de course mentionnées ci-dessus sont attribués exclusivement au pilote inscrit à la Coupe à l'exclusion de toute autre personne physique ou morale.



Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre de l'année en cours. Aucun prix ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1.

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer), le Comité d'Organisation n'effectuera aucune relance.

Avant que le versement des primes ne soit effectué, le concurrent **s'assurera qu'il est à jour de ses droits d'inscription et de ses engagements financiers avec le Magasin de Pièces de rechange SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES.**

10.3 Points bonus

- Le pilote ayant réalisé le meilleur tour en course marque 1 point supplémentaire.
- Le pilote ayant réalisé la pole position marque 1 point supplémentaire.

10.4 Classement « Gentlemen »

Tous les pilotes, régulièrement inscrits à l'Alpine Elf Cup Series 2024 et nés en 1979 ou nés avant 1979* sont automatiquement inscrits au classement « Gentlemen ». Les concurrents qui auront atteints cet âge minimum **dans l'année** en cours seront systématiquement inscrits en catégorie "Gentlemen".

*Sauf pilotes ayant été catégorisés Gold ou Platinum pendant les 5 années précédant l'inscription au Championnat (Liste de catégorisation FIA) ou les pilotes possédant un palmarès, c'est-à-dire ayant gagné une course d'une discipline reconnue en sport automobile dans les cinq dernières années, Coupe de marques incluses, ou ayant fini dans les trois premiers d'un championnat d'une discipline reconnue en sport automobile dans les cinq dernières années, Coupe de marques incluses. Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Cup Series. 2024 est le seul juge pour catégoriser les pilotes.

Un pilote catégorisé Gentlemen qui gagnerait une course (au classement général) en cours de saison sera immédiatement exclu du classement Gentlemen, sauf circonstances exceptionnelles dont le Comité d'Organisation est le seul juge.

Le comité d'organisation se réserve le droit de réviser la catégorisation d'un pilote en cours de saison, si son niveau de performance ne correspond pas aux attentes de la catégorie.



Les véhicules de ces concurrents devront apposer sur le pare-brise un numéro de couleur « Orange fluo » fourni par le **Comité d'Organisation**.

Le **Comité d'Organisation** se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 4 pilotes sont inscrits dans cette catégorie.

Le pilote vainqueur du classement « Gentlemen » de chaque course marque et remporte le prix suivant.

Classement	Par courses (épreuve de 2 courses)
Place	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	500

Cette prime sera payée à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange).

Cette prime est cumulable avec le classement « Scratch ».

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre de l'année en cours. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer)

le **Comité d'Organisation** n'effectuera aucune relance.



Pour le classement Gentlemen de chaque course, les pilotes prennent les points suivants :

Classement	
Place	Points
1 ^{er}	20
2 ^{ème}	15
3 ^{ème}	12
4 ^{ème}	10
5 ^{ème}	8
6 ^{ème}	6
7 ^{ème}	5
8 ^{ème}	4
9 ^{ème}	3
10 ^{ème}	2
11 ^{ème}	1
12 ^{ème}	1
13 ^{ème}	1
14 ^{ème}	1
15 ^{ème}	1

10. 5 Classement « Challengers »

Tous les pilotes nés après 1979 et avant 2002, **n'étant pas inscrits en Junior ou en Gentlemen**, n'ayant pas été catégorisés Gold ou Platinum pendant les 5 années précédant l'inscription au Championnat (Liste de catégorisation FIA) ou les pilotes ne possédant pas de **palmarès**, c'est-à-dire n'ayant pas gagné de course d'une discipline reconnue en sport automobile dans les cinq dernières années, Coupe de marques incluses, ou n'ayant pas fini **dans les trois premiers d'un championnat d'une discipline reconnue en sport automobile** dans les cinq dernières années, Coupe de marques incluses, seront systématiquement inscrits en catégorie "Challengers".

Un pilote catégorisé Challengers qui gagnerait une course (au classement général) en cours de saison sera immédiatement exclu du classement Challenger, sauf circonstances **exceptionnelles dont le Comité d'Organisation est le seul juge**.



Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Europa Cup 2024 est le seul juge pour catégoriser les pilotes.

Le comité d'organisation se réserve le droit de réviser la catégorisation d'un pilote en cours de saison, si son niveau de performance ne correspond pas aux attentes de la catégorie.

Les véhicules de ces concurrents devront apposer sur le pare-brise un numéro de couleur « Bleue » fourni par le Comité d'Organisation.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 4 pilotes sont inscrits dans cette catégorie.

Le pilote vainqueur du classement « Challengers » de chaque course marque et remporte le prix suivant.

Classement	Par courses (épreuve de 2 courses)
Place	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	500

Cette prime sera payée à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange).

Cette prime est cumulable avec le classement « Scratch ».

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre de l'année en cours. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer), le Comité d'Organisation n'effectuera aucune relance.



Pour le classement Challengers de chaque course, les pilotes prennent les points suivants :

Classement	
Place	Points
1 ^{er}	20
2 ^{ème}	15
3 ^{ème}	12
4 ^{ème}	10
5 ^{ème}	8
6 ^{ème}	6
7 ^{ème}	5
8 ^{ème}	4
9 ^{ème}	3
10 ^{ème}	2
11 ^{ème}	1
12 ^{ème}	1
13 ^{ème}	1
14 ^{ème}	1
15 ^{ème}	1

10.6 Classement « Juniors »* (Jusqu'à 22 ans)

Tous les pilotes, régulièrement inscrits à l'Alpine Elf Europa Cup 2024 et nés en 2001 ou nés après 2001 sont automatiquement inscrits au classement « Juniors ». Les concurrents qui auront atteints cet âge maximum dans l'année, qui auront atteint ou dépassé cet âge dans l'année civile en cours, seront systématiquement inscrits en catégorie "Juniors".

*Sauf pilote ayant été catégorisé Gold ou Platinum pendant les 5 années précédant l'inscription au Championnat (Liste de catégorisation FIA)

Les véhicules de ces concurrents devront apposer sur le pare-brise un numéro de couleur « vert fluo » fourni par le Comité d'Organisation.



Si le vainqueur de l'Alpine Elf Cup Series de la saison précédente est de nouveau engagé la saison suivante et bénéficie toujours de la qualification "Juniors", il perd cette qualification pour la saison en cours et les suivantes.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 4 pilotes sont inscrits dans cette catégorie **sur l'ensemble de la saison**.

Le pilote vainqueur du classement « Junior » de chaque course marque et remporte le prix suivant.

Classement	Par courses*
Place	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	Un train de pneus slick

*Ce prix est cumulable avec le classement « Scratch ».

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre de l'année en cours. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer) ? **le Comité d'Organisation n'effectuera aucune relance.**

10.7 Classement Team

Le Comité d'Organisation a mis en place l'Alpine Elf Cup Series Challenge Team à destination des teams (équipes), selon le principe décrit ci-après.

Une équipe peut accueillir 6 pilotes maximum engagés sous un même nom. Une équipe ne peut pas avoir plus de 7 pilotes engagés sous un même nom. A delà de 6 pilotes inscrits à l'épreuve, chaque équipe devra créer un nom d'équipe supplémentaire et répartir ses pilotes au sein des deux équipes, comme il le souhaite. Un concurrent ne pourra pas changer d'équipe en cours de saison, son attribution d'équipe sera effective pour l'ensemble de la saison.



Chaque team verra les deux meilleurs résultats de ses pilotes, à chaque course, pris en considération pour l'élaboration d'un Classement Team.

Après chaque course, les deux pilotes d'une même équipe, les mieux placés marquent des points pour le team.

Ces résultats sont appréciés selon la feuille officielle de résultats de chaque course.

Ce classement ne fera l'objet d'aucunes dotations ou primes.

En fin de saison le team ayant marqué le plus grand nombre de points (sans décompte) sera déclaré vainqueur du Alpine Elf Cup Series. Challenge Team.

10.8 Versement des primes de course

Tous les pilotes régulièrement inscrits devront renseigner, lors de leur inscription les informations sur le versement des prix.

Les primes de course seront versées au concurrent/conducteur qui devra fournir un RIB au **Comité d'Organisation**, dès son inscription à l'Alpine Elf Cup Series 2024.

Les primes acquises en pièces de rechange seront automatiquement créditées à l'équipe avec laquelle roule le concurrent/conducteur, sauf avis contraire et écrit de sa part.

L'ensemble des primes et un décompte concernant les « primes pièces » lui seront fournis toutes les 2 épreuves.

ARTICLE 11 – CLASSEMENTS ET PRIMES DE FIN DE SAISON

11.1 - Classements

Le vainqueur de l'Alpine Elf Cup Series est le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue de la dernière course de la saison.

Il n'y a pas de décompte de points en fin de saison, toutes les courses disputées comptent pour l'établissement du classement général final.



En fin d'année, les ex-æquos sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de premières places puis le nombre de deuxièmes places, etc. S'il existe encore des ex-æquos, En cas d'irréductibilité ils sont départagés par la qualité de leur résultat lors de la première course disputée conjointement.

11.2 Attribution des Prix du classement final

Le classement final de fin de saison de l'Alpine Elf Cup Series 2024 donne lieu à une attribution de dotations selon le tableau ci-après :

Classement	Prix (Euros) T.T.C.
1	40.000 euros*
2	20.000 euros*
3	10.000 euros*

* Ces primes sont payées à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange) ou peuvent être transformé en remise commerciale sur l'achat d'un véhicule de compétition clients (A110 cup, A110 GT4 ou A110 Rally). Cette prime sera utilisée pour financer une participation en Championnat national ou Européen en Alpine A110 GT4 en 2025 ou pour financer une saison en Alpine Elf Cup Series en 2025, si le pilote concerné souhaite refaire une saison d'Alpine Elf Cup Series.

Attention : si le vainqueur du Championnat 2024 a été exclu d'une course dans la saison, pour des raisons sportives ou techniques, il ne peut prétendre à aucun prix de fin d'année.

En cas de litige le Comité d'organisation sera seul juge de l'attribution de ces prix.

11.3 Attribution des Prix classement final « Gentlemen »

Le premier pilote au classement Gentlemen remporte le prix suivant :

Classement	Prix (Euros) T.T.C.*
1	10 000 euros*



*La prime sera payée à 50 % **en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES** (Camion de pièces de rechange) ou peuvent être transformé en remise commerciale sur **l'achat d'un véhicule de compétition clients (A110 cup, A110 GT4 ou A110 Rally)**

Cette prime sera utilisée pour financer une participation en Championnat national ou Européen en Alpine A110 GT4 en 2025 ou pour financer une saison en Alpine Elf Cup Series 2025, si le pilote concerné souhaite refaire une saison d'Alpine Elf Cup Series.

*Ce prix est cumulable avec le classement général.

11.4 Attribution des Prix classement final Juniors (Jusqu'à 22 ans)

Le premier pilote Junior classé au championnat remporte le prix suivant :

Classement	Prix (Euros) T.T.C.*
1	15.000 euros*

*La prime sera payée à 50 % **en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES** (Camion de pièces de rechange) ou peuvent être transformé en remise commerciale sur **l'achat d'un véhicule de compétition clients (A110 cup, A110 GT4 ou A110 Rally)**

Cette prime sera utilisée pour financer une participation en Championnat national ou Européen en Alpine A110 GT4 en 2025 ou pour financer une saison en Alpine Elf Cup Series 2025, si le pilote concerné souhaite refaire une saison d'Alpine Elf Cup Series.

*Ce prix est cumulable avec le classement général.

11.5 Attribution des Prix classement final « Challengers »

Le premier pilote au classement Challengers remporte le prix suivant :

Classement	Prix (Euros) T.T.C.*
1	10 000 euros*



*La prime sera payée à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange) ou peuvent être transformé en remise commerciale sur l'achat d'un véhicule de compétition clients (A110 cup, A110 GT4 ou A110 Rally)

Cette prime sera utilisée pour financer une participation en Championnat national ou Européen en Alpine A110 GT4 en 2025 ou pour financer une saison en Alpine Elf Cup Series 2025, si le pilote concerné souhaite refaire une saison d'Alpine Elf Cup Series.

*Ce prix est cumulable avec le classement général.

Article 12 – **REMISE DES PRIX DE FIN D'ANNEE**

En fin de saison, ou au début de la suivante, le **Comité d'Organisation** organise une Remise des Prix où est remis l'ensemble des dotations. Tous les concurrents/pilotes recevant un prix doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur dotation.